



# COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent trente-quatrième session**

**Rome, 7-11 novembre 2022**

**Informations actualisées sur la gouvernance des activités statistiques  
et autres travaux de la FAO en rapport avec les données  
et la mise en conformité avec les politiques transversales  
de la FAO relatives à la protection des données  
et aux droits de propriété intellectuelle**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Máximo Torero Cullen  
Économiste en chef  
Tél.: +39 06570 50869  
Courriel: [Chief-Economist@fao.org](mailto:Chief-Economist@fao.org)

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

### RÉSUMÉ

- À sa cent trente-troisième session, le Comité du Programme a examiné le document CL 170/18, intitulé *Gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données et harmonisation avec les politiques transversales de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle – Proposition d'amélioration de la coordination interne et d'harmonisation de celle-ci avec les politiques de l'Organisation relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle*.
- Après avoir pris note avec satisfaction du rapport, le Comité «a recommandé que les liens entre les structures internes concernant la protection des données, la gouvernance des données et des statistiques, et les données en général soient clarifiés, compte tenu en particulier des considérations programmatiques» et «a encouragé la Direction à continuer d'améliorer la coordination interne des activités statistiques de la FAO [et] à informer régulièrement les Membres à ce sujet» (par. 12 d) et 12 f) du rapport de la cent trente-troisième session).
- À sa cent soixante-dixième session, le Conseil a fait siennes les recommandations du Comité et a décidé «de prier la Direction de continuer à améliorer son action concernant la gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données, de continuer à améliorer la coordination interne des activités statistiques de la FAO et de clarifier les liens entre les structures internes qui s'occupent de la protection des données, de la gouvernance des données et des statistiques, et des données en général» et «de demander des informations actualisées sur l'harmonisation des activités statistiques de la FAO avec les politiques de l'Organisation relatives à la protection des données, une fois celles-ci en vigueur» (par. 38 a) et 38 b) du rapport de la cent soixante-dixième session).
- On trouvera dans le présent document le résumé des progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance de la FAO s'agissant des activités statistiques et autres travaux de l'Organisation en rapport avec les données, une clarification des liens entre les structures internes qui s'occupent de la protection des données, de la gouvernance des données et des statistiques, et des informations actualisées sur l'harmonisation des activités statistiques de la FAO avec les politiques de l'Organisation relatives à la protection des données.
- Des progrès sensibles sont faits s'agissant de l'amélioration de la coordination et de la gestion en interne des données à l'appui des statistiques et des statistiques elles-mêmes. Le Groupe de coordination sur les données, récemment créé, a tenu deux réunions, en juillet et septembre 2022. Au cours de ces réunions, les participants ont discuté de la mise en œuvre de la Politique de protection des données et du programme de travail du Groupe de travail interdépartemental sur les données et les statistiques renouvelé. L'analyse des politiques et procédures existantes relatives aux statistiques de la FAO, aux collaborations avec le secteur privé et à la science et à l'innovation, qui vise à s'assurer qu'elles sont parfaitement conformes à la Politique de protection des données, a également progressé. Au moment de la rédaction du présent document, il a été confirmé que la plupart des principes et des directives statistiques (sur la diffusion des données et leur confidentialité) étaient déjà en phase avec la Politique, mais qu'il faudra encore procéder à des vérifications complémentaires afin de garantir une conformité pleine et totale.

### SUITE QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à prendre note des informations actualisées communiquées dans le présent document.

**Projet d'avis****Le Comité:**

- a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'amélioration de la coordination interne des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données ainsi que des mesures prises pour assurer leur harmonisation avec la Politique (transversale) de protection des données;
- s'est félicité de la création du Groupe de coordination sur les données et du Groupe de travail interdépartemental sur les données et les statistiques et a dit attendre avec intérêt de recevoir régulièrement des informations actualisées sur la mise en œuvre de leurs programmes de travail respectifs.

## I. Contexte

1. À sa cent trente-troisième session, le Comité a examiné le document CL 170/18, intitulé *Gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données et harmonisation avec les politiques transversales de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle – Proposition d'amélioration de la coordination interne et d'harmonisation de celle-ci avec les politiques de l'Organisation relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle*. Ce document apportait de nouveaux éclaircissements au sujet de la proposition d'amélioration de la coordination interne des activités statistiques et des autres travaux de la FAO en rapport avec les données à l'appui des statistiques présentée dans le document PC 132/5, intitulé *Proposition relative à l'amélioration de la gouvernance des activités statistiques de la FAO*, et de l'harmonisation de cette proposition avec les politiques de l'Organisation sur la protection des données et les droits de propriété intellectuelle.

2. Après avoir pris note avec satisfaction des éclaircissements apportés dans ce rapport, le Comité «a recommandé que les liens entre les structures internes concernant la protection des données, la gouvernance des données et des statistiques, et les données en général soient clarifiés, compte tenu en particulier des considérations programmatiques» et «a encouragé la Direction à continuer d'améliorer la coordination interne des activités statistiques de la FAO [et] à informer régulièrement les Membres à ce sujet» (par. 12 d) et 12 f) du rapport de la cent trente-troisième session).

3. À sa cent soixante-dixième session, le Conseil a fait siennes les recommandations du Comité et a décidé «de prier la Direction de continuer à améliorer son action concernant la gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données, de continuer à améliorer la coordination interne des activités statistiques de la FAO et de clarifier les liens entre les structures internes qui s'occupent de la protection des données, de la gouvernance des données et des statistiques, et des données en général» et «de demander des informations actualisées sur l'harmonisation des activités statistiques de la FAO avec les politiques de l'Organisation relatives à la protection des données, une fois celles-ci en vigueur» (par. 38 a) et 38 b) du rapport de la cent soixante-dixième session).

4. On trouvera dans le présent document le résumé des progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance de la FAO s'agissant des activités statistiques et autres travaux de l'Organisation en rapport avec les données, une clarification des liens entre les structures internes qui s'occupent de la protection des données, de la gouvernance des données et des statistiques, et des informations actualisées sur l'harmonisation des activités statistiques de la FAO avec les politiques de l'Organisation relatives à la protection des données.

## II. Informations actualisées sur l'amélioration de la coordination interne des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données

5. À ses cent trente-deuxième et cent trente-troisième sessions, le Comité a accueilli avec satisfaction la proposition de renforcement et d'intégration de la coordination interne et de la gestion des statistiques et des données à l'appui des statistiques, axée sur la création d'un groupe de coordination sur les données, la nomination d'un chef de file exécutif chargé des données et le renouvellement du groupe de travail interdépartemental sur les données et les statistiques.

6. Après l'approbation des recommandations sur l'amélioration de la coordination interne de la FAO concernant les statistiques et les données à l'appui des statistiques par le Conseil à sa cent soixante-dixième session, l'Économiste en chef, désigné chef de file exécutif chargé des données, a organisé la première réunion du Groupe de coordination sur les données. Au cours de cette réunion, tenue le 14 juillet, les participants ont examiné et approuvé les mandats du Groupe de coordination et du Groupe de travail interdépartemental, confirmé la composition du Groupe de coordination et débattu du programme de travail de celui-ci pour l'exercice biennal 2022-2023.

7. Lors de l'établissement du mandat des deux groupes, les participants ont examiné les liens entre les structures internes concernant la protection des données, la gouvernance des données et des statistiques, et les données en général (voir l'annexe 1 pour plus de détails).
8. Tout d'abord, comme indiqué dans le document CL 170/18 et réaffirmé dans les mandats des deux groupes, ceux-ci traitent uniquement des statistiques et des données à des fins statistiques produites au titre du mandat de la FAO, conformément à l'article premier de l'Acte constitutif de la FAO, à l'exclusion de tout autre type de données (données concernant les ressources humaines, des questions administratives ou la mise en œuvre de projets, par exemple). En conséquence, le Groupe de coordination sur les données et le Groupe de travail interdépartemental sont censés se coordonner, aux fins de l'application des règles, avec les organes de coordination internes compétents pour la mise en œuvre des politiques, principes et initiatives qui s'appliquent à l'éventail plus large des données traitées par la FAO.
9. Dans son mandat, le Groupe de coordination sur les données est qualifié d'organe décisionnel suprême au sein de l'Organisation concernant les données à l'appui des statistiques et les questions statistiques. Ses principaux objectifs sont d'approuver et d'adopter les politiques, procédures et normes internes pour les statistiques et les données à des fins statistiques, de superviser les priorités stratégiques concernant les données et les statistiques qui profiteront à l'Organisation et à ses parties prenantes et de veiller à ce que la concrétisation de ces priorités soit conforme aux politiques, principes et initiatives des Nations Unies relatifs aux données ainsi qu'aux priorités programmatiques générales de la FAO. Il a également été convenu que le Groupe de coordination sur les données se coordonnerait régulièrement et selon que de besoin avec le Comité de contrôle de la protection des données sur les questions de protection des données, ce qui fait écho au paragraphe 44 de la Politique de protection des données de la FAO, qui dispose que les questions qui sont soulevées au sein du Groupe de coordination sur les données, présidé par l'Économiste en chef, ou au sein d'un autre organe interne, et qui intéressent la protection des données sont portées devant le Comité de contrôle de la protection des données pour qu'il formule des indications.
10. De même, le Groupe de travail interdépartemental a été chargé de recenser et recommander des normes, des méthodes, des cadres et des innovations communs pour améliorer la qualité, l'efficacité et la cohérence des données et des produits, processus et programmes statistiques de la FAO, conformément aux principes et politiques généraux régissant les statistiques et les données, tant au niveau international qu'au sein de l'Organisation.
11. À sa première réunion, le Groupe de coordination sur les données a confirmé la liste de ses membres permanents: l'Économiste en chef (président et chef de file exécutif chargé des données), le Scientifique en chef (président suppléant), le Statisticien en chef (secrétaire), les chefs des cinq bureaux régionaux de la FAO et les directeurs de la Division de la statistique (ESS), de la Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI), de la Division des forêts (NFO), de la Division des pêches et de l'aquaculture (NFI), de la Division des terres et des eaux (NSL) et du Bureau des urgences et de la résilience (OER). Le Groupe a également nommé les directeurs de la Division des marchés et du commerce (EST) et du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB) en tant que membres pour une période initiale de deux ans.
12. Les membres sont convenus de six priorités pour le programme de travail 2022-2023 du Groupe:
- a) Mettre en œuvre les politiques de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle pour les statistiques et les données à l'appui des statistiques de l'Organisation;
  - b) Définir les orientations stratégiques qui permettront d'obtenir de meilleurs résultats concernant les données en étant unis dans l'action (aussi bien au siège que dans les bureaux décentralisés);
  - c) Évaluer et renforcer la contribution des données à l'accélération de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et des 20 domaines prioritaires du Programme (DPP);

- d) Contribuer à la modernisation de l'infrastructure informatique de la FAO s'agissant des données et des statistiques;
- e) Examiner le Cadre d'assurance qualité des statistiques et des données de la FAO, en particulier les mécanismes d'assurance et de contrôle de la qualité en place pour l'utilisation des données géospatiales et des mégadonnées à des fins statistiques;
- f) Régler les problèmes de coordination dans la production de statistiques et de données à des fins statistiques (diffusion d'estimations inégales pour le même indicateur ou pour des indicateurs similaires, par exemple).

13. Le Groupe de coordination a tenu sa deuxième réunion le 9 septembre 2022. Au cours de cette réunion, les membres se sont tout d'abord intéressés à la question de savoir si les activités de la FAO concernant les statistiques et les données à des fins statistiques étaient conformes à la Politique de protection des données et ont réfléchi aux moyens de corriger les problèmes de non-conformité. Les recommandations du Groupe ont été soumises au Comité de contrôle de la protection des données pour examen. Les membres sont également convenus, après leurs débats, d'un programme de travail provisoire pour le Groupe de travail interdépartemental, qui a servi de base pour guider les nominations des membres de ce groupe de travail par les chefs des unités concernées. La première réunion du Groupe de travail interdépartemental devrait avoir lieu dans le courant du dernier trimestre de 2022.

### **III. Informations actualisées sur l'harmonisation de l'amélioration de la coordination interne des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données**

14. Les politiques et procédures actuelles relatives aux statistiques de la FAO, aux activités menées en collaboration avec le secteur privé ainsi qu'à la science et à l'innovation font actuellement l'objet d'une analyse qui vise à s'assurer qu'elles sont pleinement conformes à la Politique de protection des données. Au moment de la rédaction du présent document, il a été confirmé que la plupart des principes et des directives statistiques (sur la diffusion des données et leur confidentialité) étaient déjà en phase avec la Politique, mais il sera nécessaire de procéder à des vérifications complémentaires afin de garantir une conformité pleine et totale.

15. Comme convenu à la cent soixante-dixième session du Conseil, la FAO a dressé l'inventaire de ses accords de partage de données, qui a été présenté aux Membres le 16 septembre 2022 lors d'une consultation informelle sur les mécanismes de réparation pour la Politique de protection des données.

16. Un rapport similaire sur la mise en œuvre de la politique de la FAO relative aux droits de propriété intellectuelle dans les politiques et directives statistiques et sur les points non conformes pour l'instant sera établi une fois que cette politique aura été adoptée.